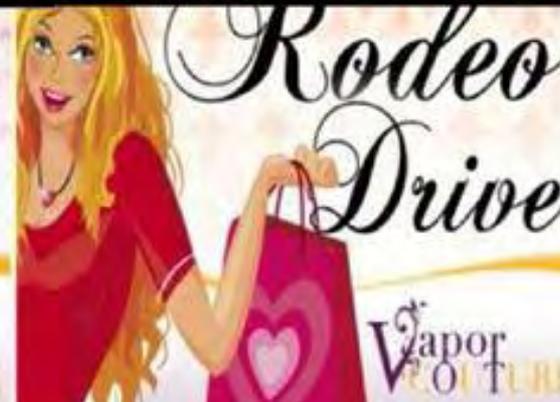


Promotion de la cigarette électronique: Ingrédients étrangement similaires à ceux de la cigarette



Promotion de la cigarette électronique: Ingrédients étrangement similaires à ceux de la cigarette



Boldness has its rewards
Enjoy the bold flavor of South Beach Smoke wherever you go...

- Zero Smoke
- Zero Tobacco
- Zero Chemicals
- Zero Tar
- Zero Smell
- Smoke Anywhere

SOUTH BEACH
SMOKE™
ELECTRONIC CIGARETTES

GIVE THE GIFT
of better health

- Reduced prices make e-cigarettes the perfect gift for the smoker in your life

>> Shop WhiteCloud

White Cloud
CIGARETTES

THE BETTER SMOKING CHOICE
KEEP YOURSELF & FAMILY HEALTHY

NO SMOKE

ever**smoke™**
ELECTRONIC CIGARETTES

CLICK HERE

SLIM. CHARGED. READY TO GO.

AVAILABLE NATIONWIDE!
Visit us at blucigs.com/store-locator

blu
ELECTRONIC CIGARETTES

CLASSIC TOBACCO

ned

*Featuring DJ Heavy Grinder

WATER VAPOR, NO SMOKE!

CIGARETTE ELECTRONIQUE "ZEN ATTITUDE"

Promotion de la cigarette électronique: Ingrédients étrangement similaires à ceux de la cigarette





4/Normes et contrôles de qualité de fabrication et de diffusion



Cigarette électronique :
des normes AFNOR



Objectif : établir des critères de
transparence et de sécurité



Impliqués dans ce projet sont l'INC, des associations de consommateurs et d'utilisateurs (ADEIC, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs – ALLDC, Familles de France, AIDUCE), les pouvoirs publics (Direction Générale de la Santé et DGCCRF), l'OFT, des fabricants et distributeurs de cigarettes électroniques et e-liquides (FIVAPE, SYNAPCE, Gam group vapoklub, Polyflame), des **industriels du tabac (Imperial Tobacco, Japan Tobacco International)**, des laboratoires d'essais et d'autres organismes concernés (LNE, SCL, AFNOR Certification, CORESTA, SODIM).

En pratique...???



- **Ni ange..... ni démon**



En pratique... (1)



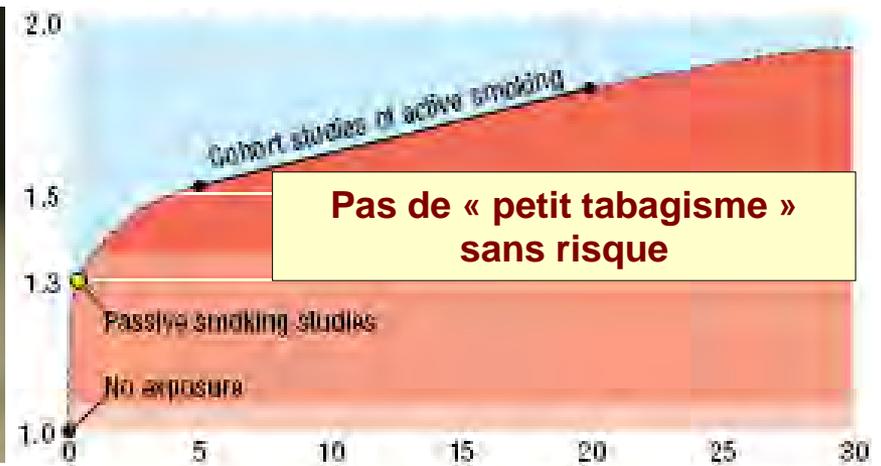
- **Utiliser en première intention les traitements déjà validés (substitution nicotinique, varénicline, bupropion, TCC)**



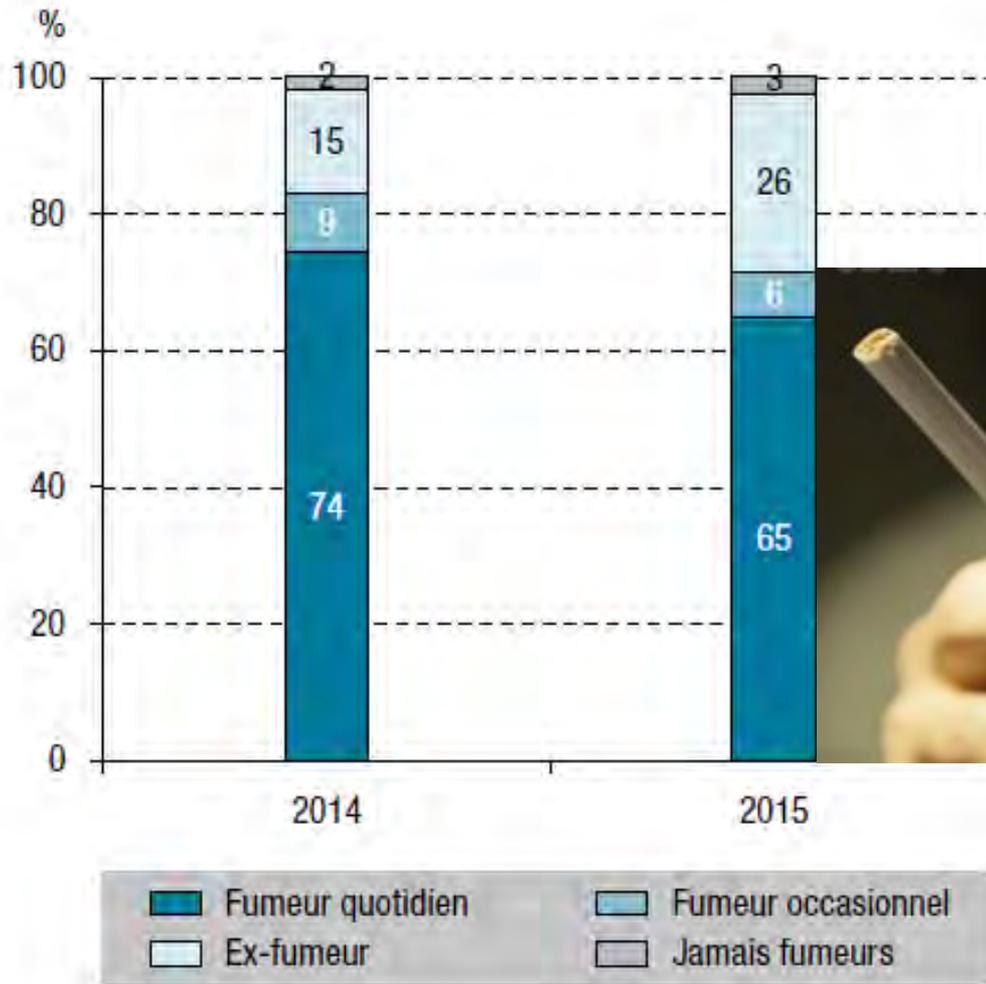
En pratique... (2)



- ***Si l'e-cigarette a déjà été adoptée par le fumeur...***
 - souligner que ce choix est meilleur que la poursuite du tabagisme
 - l'aider à gérer au mieux son utilisation
 - s'assurer que cette utilisation est...
associée à un sevrage complet de cigarettes +++



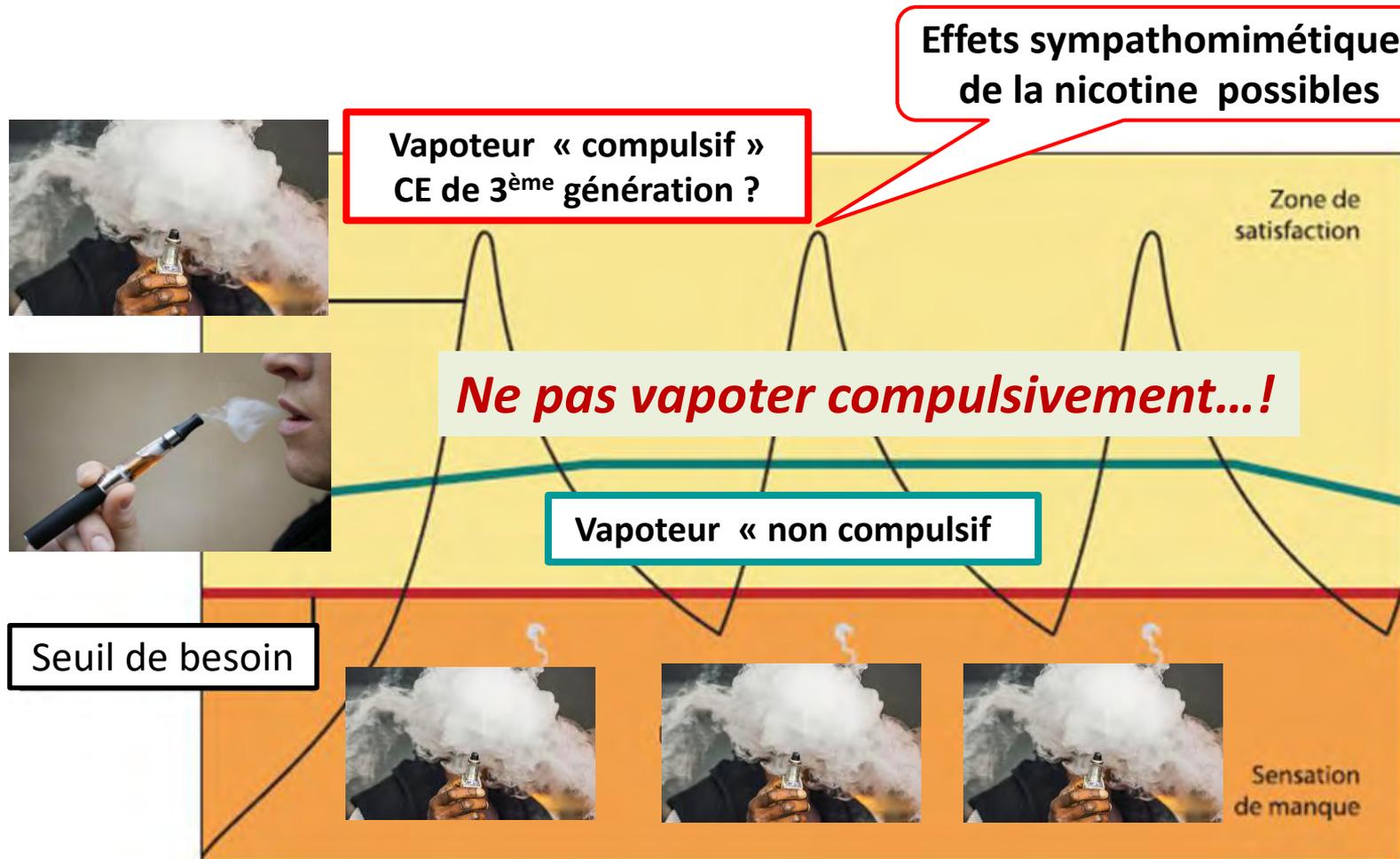
Statut tabagique des vapoteurs en France



En pratique... (3)



Vigilance et prudence chez les patients coronariens ou insuffisants cardiaques



En pratique... (4)



- L'e-cigarette doit être formellement:
 - **déconseillée aux non fumeurs, aux ex-fumeurs et ex-vapoteurs**
 - **interdite de vente aux mineurs**
- Son **interdiction d'usage dans les lieux publics**, vise essentiellement à **dénormaliser l'acte de « fumer »** et par prudence vis-à-vis des populations vulnérables (enfants, patients cardiaques...)
- Développer une **recherche** scientifique rigoureuse et objective autour de ce produit
- Suivre de près l'**ingérence de l'industrie du tabac**

Avis de l'Alliance Contre le Tabac



AVIS 2017 SUR LES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE VAPOTAGE (CIGARETTES ÉLECTRONIQUES)

Préambule

L'Alliance contre le Tabac regroupe actuellement 21 associations-membres et a notamment pour objectif d'informer le public sur les conséquences du tabagisme et sur les mesures destinées à le combattre afin d'organiser la lutte contre le tabac et l'émergence de générations sans tabac en France.

La consommation des produits du tabac est la première cause de décès évitable en France. Elle tue 73000 personnes par an, soit 200 personnes par jour.

Conformément aux recommandations de la Convention-Cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte Anti-Tabac (CATC), signée et ratifiée par la France, toutes les stratégies de lutte contre le tabac doivent être étudiées à la lumière d'aspects sanitaires, comportementaux, économiques et sociaux, afin de :

- réduire l'offre et l'attractivité des produits du tabac,
- dénormaliser leur utilisation dans la société,
- prévenir l'initiation chez les jeunes,
- favoriser l'arrêt chez les fumeurs.

La cigarette électronique, initialement développée de façon artisanale par des usagers, est devenue un produit industriel dans lequel les fabricants de tabac investissent massivement.

Les liquides des cigarettes électroniques (e-liquides) contiennent le plus souvent une substance irritante et addictive : la nicotine.

La cigarette électronique imite de façon complexe en termes de santé publique avec le tabagisme, ce qui implique que des mesures différentes d'encadrement puissent être adoptées selon les pays.

Les cigarettes électroniques et les e-liquides en 2017

Ainsi que la cigarette électronique est classée par l'Union européenne, soit comme un « produit comme du tabac » soit comme « un médicament soumis à une obligation d'autorisation » ; en France, elle est considérée comme un « produit de consommation courante » et n'est donc ni un produit du tabac, ni un médicament (car aucun produit n'a revendiqué ce statut à ce jour).



Fuites, surchauffe, utilisation d'ingrédients impurs, inconstance des émissions constatées avec les premiers modèles, sont en 2017, beaucoup mieux contrôlés. La sécurité d'emploi s'est améliorée grâce au respect de la réglementation et dans la mesure où les industriels adhèrent aux normes AFNOR (Association Française de Normes).

La composition des ingrédients contenus dans les e-liquides est mieux définie et contrôlée ; les émissions liées à leur vaporisation sont en cours de normalisation.

La poursuite du développement de normes de qualité et la prise en compte des contrôles effectués par les autorités sur les cigarettes électroniques et les e-liquides sont nécessaires.

Utilisation de la cigarette électronique par un fumeur

La cigarette électronique peut aider certains fumeurs motivés à l'arrêt, mais aussi des fumeurs désirant consommer autrement la nicotine, à quitter le tabac.



*Avec un avis de santé publique des associations-membres.
*Pour évaluer les bénéfices potentiels.

Utiliser de façon concomitante la cigarette électronique et le tabac rapporte peu de bénéfice démontré pour la santé. L'abandon complet de la consommation de tabac (cigarettes et autres produits du tabac) doit toujours être privilégié à l'arrêt.

Pour un fumeur, remplacer complètement le tabac par la cigarette électronique est un gain pour la santé que des études scientifiques doivent quantifier plus précisément.

De nouvelles études doivent être conduites pour évaluer scientifiquement les risques potentiels des produits du vapotage à long terme.

Grâce à la large diversité des produits (dispositifs et e-liquides) les fumeurs passent d'autant plus vite du tabac à la cigarette électronique.

Les 24 participants à la rédaction initiale de la validation de cet avis

M. Adler - G. Audureau - D. Barrie - E. Béguinot - I. Berlin - C. Cagnat-Larbaud - M. Cardenas-Th. Chivot - B. Dauterberg
M. Delaunay - M.H. Delcroix - A. Deschamps - Y. Dimitrova - G. Dubois - C. Guillemin - A. Hirsch - A.L. Le Fau - B. Le Maître
Y. Marinier - J.B. Mellet - P. Rousaud - J.P. Santoni - D. Thomas - T. Urban

ALLIANCE CONTRE LE TABAC - 13 rue Jules TISSOT Paris - Tél : 01 42 97 91 51 - C : 81 5 04 60 66

AVIS 2017 SUR LES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE VAPOTAGE (CIGARETTES ÉLECTRONIQUES)

Utilisation de la cigarette électronique par un non-fumeur

La cigarette électronique est un produit qui doit être réservé aux fumeurs. Elle est déconseillée aux non-fumeurs, car il n'existe aucune démonstration à ce jour sur son innocuité à long terme, même dans les cas où les e-liquides ne contiennent pas de nicotine.



Vapotage passif

La forme de tabac est créée « caniférisée » c'est-à-dire par TDM. Les émissions de la cigarette électronique ne semblent, contrairement à ce que les consommateurs à des taux non-significatifs en utilisation normale.

Des études doivent être conduites sur les émissions des nouvelles cigarettes électroniques dans la mesure où celles-ci libèrent beaucoup plus de vapeur dans l'air ambiant que les modèles de première et deuxième générations.

La publicité et la promotion en faveur des produits de vapotage

Les mesures d'interdiction de la publicité et de la promotion des dispositifs électroniques de vapotage ne doivent pas être plus restrictives que celles concernant le tabac.

L'Alliance contre le tabac soutient l'interdiction générale, en dehors des lieux de vente, de la publicité en faveur des dispositifs électroniques de vapotage.

Conclusion

La cigarette électronique est un moyen probable de réduire la prévalence du tabagisme.

Mais des études, bien conduites et méthodologiquement rigoureuses, sont nécessaires pour évaluer son rapport bénéfice/risque dans la population générale et dans des populations spécifiques, comme celles des femmes enceintes fumeuses ou des personnes ayant des troubles de santé liés à la consommation de tabac combinée.

Alliance contre le tabac - Listing des associations-membres

AAIT Association des Anciens Lomains en Tabacologie - AARTON Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie - ANPA Association Nationale de Prévention en Anthropologie et Anthropologie - ANSTP Association Nationale des Spécialistes Tabacologiques Françaises - APPH Association Nationale Prévention Recherche Information - CEF Centre Sud Tabac - CEF/ANPA Centre de l'Éducation Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française - CNCT Centre National contre le Tabagisme - CEF Coordination Française de Tabacologie - CEF Club-Relais Française - ECAT Équipe de Coordination et de Lutte Anti-Tabac Tabagisme - FIC Fédération Française de Cardiologie - Fondation ACC - FDS Fondation du Souffle Centre National des Maladies Respiratoires - CNMT - FNACF France Francophone des Associations de Tabacologues - LMS Les Droits des Fumeurs - LMS Les Droits des Fumeurs - LMS Les Droits des Fumeurs - MAF Malade Française - MAF Malade Française des Asthmatiques - PFT Paris sans tabac - RCPADP Réseau des Enseignements de Santé pour la Prévention des Addictions - SPT Société Française de Santé Publique - SPT Société Francophone de Tabacologie - TAL Tabac et Santé

Associations-membres ayant déjà validé l'avis



ALLIANCE CONTRE LE TABAC - 13 rue Jules TISSOT Paris - Tél : 01 42 97 91 51 - C : 81 5 04 60 66



<http://societe-francophone-de-tabacologie.org/dl/ACT%20AVIS%202017%20-%20CIGARETTES%20ELECTRONIQUES.pdf>

Daniel Thomas Pitié Salpêtrière

Merci pour votre attention